LA GAZETTE DE CORSEUL

Magazine municipal

Décembre 2025 - Édition n° 91

Retrouvez toutes les informations

sur www.corseul.fr

Sommaire

P 3 - Édito du Maire

P 4 - Zoom sur…

P 5 - Actualités

P 6 - Les échos de Dinan Agglomération

P 8 - Le Conseil en bref

P 12 - Vie municipale

P 15 - Informations diverses

P 16 - Vie associative et culturelle

Mairie : 02 96 27 90 17

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
samedi de 9h à 12h

Permanences du Maire :
Lundi et jeudi de 10h30 à 12h
sans rendez-vous

Plus d'informations sur www.corseul.fr

Responsable de la publication : Alain Jan
Rédaction et conception : Mairie de Corseul
Impression : Imprimerie de l'Horloge
Tirage : 1 100 exemplaires

Crédit photos : Pierre Chauvet, Sébastien Romé, associations coriosolites et commission communication

ÉDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, et avant toute chose, je vous souhaite une belle année 2026. Que cette année vous apporte la santé, qu'elle soit porteuse de chance et de réussite pour toutes et tous. Qu'elle soit plus douce à celles et ceux qui connaissent la maladie, la souffrance, le deuil.

Nous vivons dans un monde agité, tant au niveau international que national, mais aussi en proximité.

Je souhaite qu'au niveau local, le climat apaisé que nous connaissons depuis plusieurs années perdure et que nous sachions collectivement le préserver.

Espérons que toutes ces crises n'accentuent pas le réflexe de repli sur soi et d'individualisme.

En 2025 et au moment où j'écris cet éditorial, nous avons enregistré :

- 17 naissances (8 filles et 9 garçons)
- 22 décès
- 10 mariages
- 9 PACS

Dans le domaine de l'urbanisme :

- 31 permis de construire ont été déposés dont 15 pour construction de maisons individuelles
- 18 déclarations d'intention d'aliéner
- 63 déclarations préalables de travaux
- 87 certificats d'urbanisme

Autant de données objectives qui soulignent le dynamisme et l'attractivité de notre collectivité, notamment sur le plan démographique.

Le recensement de la population montre qu'entre 2019 et 2025, nous sommes passés de 2 194 à 2 422 habitants (+ 228).

En décembre 2019 j'écrivais, sur la base de la progression démographique constatée alors, que nous pourrions être 2 430 habitants en 2026. Nous y sommes.

Nous avons un rythme de croissance constant et ne sommes pas, à ce jour, atteints par la baisse démographique annoncée par l'INSEE.

Et l'arrivée de nouveaux habitants au Quartier Silicia s'inscrit dans cette dynamique.

Nous avons donc des raisons objectives d'être optimistes pour notre collectivité.

Je vous renouvelle mes vœux de bonheur et de bonne santé pour 2026.

Le Maire,

Alain Jan

Octobre Rose 2026

Cette deuxième édition d'Octobre Rose était à nouveau placée sous le signe du collectif (AMC - Randonneurs de l'Etra - Amis du relais - ALFEP et commission municipale). Au programme : entraînement de moto-cross, dictée et randonnées avec deux nouveautés cette année : un circuit PMR et un autre, en Marche Nordique.
Une fois encore, la manifestation était soutenue par une infirmière et par l'antenne locale de la Ligue contre le Cancer représentée par M. CHILAUD, responsable à Dinan, et Mme COCHERIL, bénévole. Le premier n'a pas manqué de rappeler à la fois la nécessité du dépistage et le rôle de la Ligue : prévention et aide aux malades.

Le montant des dons collectés grâce aux différentes animations et aux gâteaux confectionnés par les randonneurs de l'Etra s'élève à 1 698.40 €.
Le bénéfice de ces deux journées sera remis à la Ligue contre le Cancer le 12 décembre 2025. Un grand merci à toutes et tous : participants, bénévoles et associations.

Inauguration de l'aire multimodale de Sonnenbühl

Le samedi 15 novembre a été inauguré le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) à l'aire de Sonnenbühl.

Cette infrastructure regroupe sur le même site : l'aire de covoiturage, les arrêts de bus, l'entrée Est de la voie douce, un box à vélos sécurisé ainsi qu'un plateau ralentisseur, rue de l'Hôtellerie.

L'ambition de cette réalisation est d'assurer la sécurité de tous les usagers.
Son coût global s'élève à 360 975 € TTC avec un montant de subventions de 185 345 €.

Horizon Emploi est une association de l'économie sociale et solidaire depuis plus de 35 ans.

Horizon Emploi recrute !

L'association propose :

- ➔ Un accompagnement social & professionnel à des personnes en recherche d'emploi ou pour un complément de revenus
- ➔ Des formations pour faciliter le retour à l'emploi
- ➔ Des missions de travail

Nous intervenons auprès des particuliers dans les services à la personne : ménage, jardinage… et auprès des collectivités et des entreprises pour des besoins ponctuels et réguliers.

Horizon Emploi
1, rue Saint Malo
22100 DINAN

Permanence France Services
3, Quai du Duc d'Aiguillon
22130 PLANCOET
Le mardi de 9h à 12h

Tél : 02 96 39 07 07
Mail : contact@horizonemploi.bzh
Site internet : www.elorys.bzh/reseau/horizon-emploi/

ELORYS SERVICES SOLIDAIRES

Usage des caméras

Quelles sont les zones autorisées et celles interdites ?

La première règle à respecter concerne les zones filmées. Les particuliers ont le droit d'installer des caméras uniquement sur leur propriété privée, comme le jardin, la porte d'entrée ou le garage.

En revanche, filmer la voie publique, les trottoirs ou les parties communes d'un immeuble (sans accord du syndic) est strictement interdit. Cette restriction vise à éviter la surveillance abusive des passants ou des voisins, qui pourrait être considérée comme une atteinte à leur vie privée.

Le respect de la vie privée des tiers

Même à l'intérieur de sa propriété, un particulier doit veiller à ce que ses caméras ne captent pas les espaces privés des voisins.

Par exemple, une caméra orientée vers une fenêtre, une cour ou une piscine adjacente peut être jugée intrusive.

La CNIL rappelle que toute surveillance indirecte d'un espace privé, même sans intention malveillante, peut constituer une violation de la loi. Il est donc essentiel d'ajuster l'angle de vue des caméras pour qu'elles ne dépassent pas les limites de votre propriété.

La demande par courrier à adresser à l'ASP (Agence de Service et de Paiement) devra comporter les 4 pièces suivantes :

- ◊ formulaire de demande complété
- ◊ copie d'un justificatif d'identité du demandeur
- ◊ copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM et précisant l'adresse de consommation
- ◊ copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demandeur pour l'année N-2.

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au **31 mars 2027** mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au **30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1er avril 2025).

Source de ces informations : DGEC *(Direction Générale de l'Énergie et du Climat)*

Plus d'informations sur le site dédié : **www.chequeenergie.gouv.fr**

Attention au démarchage téléphonique et/ou à domicile : Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !

Méfiance suite à la **recrudescence de démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur les **communes de Dinan Agglomération** !

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurées par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.

En outre, ni l'Espace Conseil France Renov', ni aucune institution publique officielle (ADEME, État…) n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit.

Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

Conseils de vigilance

- Ne divulguez aucune information confidentielle (n° avis fiscal, n° de référent fiscal, Avis d'imposition, Taxe foncière, Copie de la carte d'identité ,…)
- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé (le délai de 14 jours court à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation → **l'ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement** est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact : 02 96 61 50 46.
- Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- Exigez un devis précis : décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit RGE « Reconnue Garant de l'Environnement », critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : francerenov.gouv.fr.
- Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglomération, service public gratuit mis en place par l'État, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 02.96.87.42.44. ou par mail infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Ordures ménagères et encombrants : appel au civisme

Les points de collecte du tri sélectif ne sont ni des déchèteries, ni des décharges sauvages. En conséquence, il convient de faire preuve de civisme et de respecter ces lieux en faisant le tri des ordures et en les déposant dans les containers prévus à cet effet et non pas, aux pieds de ceux-ci sur la voirie.

En effet, 52 jours par an, soit 0.2 ETP et 80 m³ en déchèterie : c'est le temps passé et les volumes ramassés par les agents de notre commune aux pieds des colonnes de tri. La propreté de notre commune est l'affaire de tous.

Pour rappel, une benne à cartons est à disposition dans la Z.A. de la Gaudière à Corseul. Les déchèteries les plus proches sont situées à Plancoët, Quévert et La Landec.

DINAN AGGLOMÉRATION

Les actions de Dinan Agglomération en direction de Corseul et sa population

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Logements équipés en 2024 ouverts à la commercialisation	1 257
Logements équipés depuis le début de la commercialisation	1 481
Prise en charge 2024 en € TTC	387 156
Prise en charge totale en € TTC	456 148

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET HABITAT

Urbanisme foncier	Dossiers instruits par le service instruction	91
Habitat - Espace France Renov	Information conseil - Nombre d'habitants accompagnés	54
Rénovation énergétique - Adaptation et lutte contre l'habitat indigne	Dossiers « adaptation »	1
	Dossiers « rénovation énergétique »	3
	Aides Anah - Montant versé en €	126 961
	Aides de Dinan Agglomération - Montant versé en €	500

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS - Pré-collecte (contenants)

Composteurs	Composteurs individuels distribués	37
Ajout de bacs	Ordures ménagères résiduels (OMR)	450

CULTURE

Écoles de musique et danse - Conservatoire	Adultes inscrits	Enfants inscrits
	6	25

Réseau des bibliothèques LIRICI	Participation des bibliothécaires et/ou élus aux RDV du réseau	Habitants de la commune abonnés aux bibliothèques du réseau
	11	317
Ludothèque	Familles inscrites	10

SOLIDARITÉ AUX COMMUNES

Dotation de solidarité communautaire	Montant total	Par habitant
	6 971 €	3 €

Fonds de concours	Type projet	Montant
	Travaux de rénovation intérieure de l'église Sainte-Eugénie	16 500 €

MOBILITÉS

Infrastructures - Voirie - Signalétique	Linéaire travaux	Montant € TTC
	1 760 m	69 451
Dinamo	Nombre de voyageurs total sur la ligne	
Dinamo ! Estival Ligne n° 1	Dinan-Sable d'Or les Pins	1 580
Dinamo ! Festival Circuit 2	Matignon - Armor à sons (Trélivan)	536

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE - Grand cycle de l'eau

Milieux aquatiques	Restauration en mètres linéaires		Nbre d'ouvrages aménagés
	Le Montafilan	163.61	6
Bocage	Existant en mètres linéaires		Restauration (en m linéaires)
	386 081 m		149

COHÉSION SOCIALE

Relais Petite Enfance (RPE)	Enfants accueillis en crèche	26
Relais Parents Assistants Maternels	Assistants maternels sur la commune	9

Accueil de loisirs	Animations Enfance Jeunesse Animavac
Enfants accueillis	Enfants accueillis
86	26

Séance du 6 juin 2025

Projet d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC)

Le CM est sollicité pour avis concernant le projet d'arrêt du SCoT AEC. Le Maire rappelle que l'arrêt est le moment où le conseil communautaire décide de figer le document avant de l'envoyer pour avis aux partenaires, communes, etc… et de le soumettre à enquête publique envisagée à partir du 20 août 2025 pour une durée d'un mois. Il ne pourra être modifié avant l'enquête publique.

Le PLUiH, après approbation, devra se mettre en compatibilité avec le SCoT AEC c'est-à-dire que le PLUiH ne doit pas être contraire ou ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des orientations et des objectifs du SCoT AEC.

Le CM, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, émet les observations suivantes :

- interrogations sur la pertinence du dispositif concernant les logements des agriculteurs et sur les prescriptions ressource en eau ;
- rend un avis favorable à la majorité ;
- autorise le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour l'exercice 2025

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes-d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement.

Il est rappelé que les pouvoirs de polices administratives générales et spéciales confèrent au Maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

La subvention annuelle s'élève à 3 643.50 € sur la base d'1.50 € par habitant (population DGF 2024 : 2 429 habitants)

Le CM, après en avoir délibéré,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal et font l'objet d'une décision modificative ;
- autorise le Maire à signer la convention, la décision modificative et tout document afférent à ce dossier.

Subventions associations communales 2025

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- ALFEP (Amicale Laïque Foyer d'Éducation Populaire) 6 000 €
- AMC (Amicale Motocycliste Curiosolite) 3 500 €
- ETRA Randonnées pédestres 250 €
- FNACA 325 €
- Les Traîne-Buissons 500 €
- Société de chasse « Saint Hubert » 1 000 €
- APE (Association des Parents d'Élèves) 850 €

Les Présidents et membres d'associations ne prennent pas part aux délibérations ni au vote des subventions les concernant.

État des délégations - Informations sur les dépenses d'investissement réalisées TTC

- Vidéoprojecteur (salle polyvalente) 3 284 €
- Lecteur CD, USB et micro (salle polyvalente) 938 €
- Tableau de commande cloches église 2 368.56 €
- Travaux éclairage école 1 889.10 €
- Correction acoustique (Restaurant scolaire) 11 918.40 €
- Fertilisation terrain de foot 1 142.64 €

Séance du 02 juillet 2025

Travaux de restauration de la chapelle Sainte-Eugénie - Travaux supplémentaires pour réparation charpente

Le Maire rappelle que l'entreprise de maçonnerie retenue, Pierre Châtelet de Corseul, avait dû stopper ses travaux en raison de la découverte d'une charpente défectueuse.

Celle-ci avait donc été mise en sécurité pour mesures conservatoires par l'entreprise « Le Chauve Sourit » de Languenan pour un montant de 10 320 € TTC, soit 8 600 € HT. Il est désormais impératif de procéder à la réparation des éléments de charpente défectueux suite à cette mise en sécurité provisoire par l'entreprise « Le Chauve Sourit » .

Le CM, après concertation et délibération,

- valide l'avis de la commission « Vie économique, bâtiments communaux » et décide la réparation des éléments de charpente d'un montant de 87 395.42 € TTC soit 72 829.52 € HT ;
- autorise le Maire à signer la proposition financière présentée et tout document relatif à ce dossier ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Plateforme du cabinet médical - Travaux de maçonnerie : proposition financière de l'entreprise Cap Renov 35

Le CM, après concertation et délibération,

- valide l'avis de la commission « Vie économique, bâtiments communaux » et décide les travaux de maçonnerie d'un montant de 17 677.45 € TTC soit 14 731.21 € HT ;
- autorise le Maire à signer la proposition financière présentée et tous documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Futurs logements HLM de la Rance

Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré les représentants de la société HLM La Rance en présence du service Habitat de Dinan Agglomération pour échanger au sujet des logements HLM qui restent à construire au « Domaine de la Mettrie ».

Après concertation et délibération, le CM :

- autorise le Maire à négocier avec la société HLM La Rance et faire toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce dossier ;
- a pris note que la commission « Vie économique, bâtiments communaux » sera consultée préalablement au vote du conseil municipal.

Fresques murales extérieures : salle des sports, salle polyvalente et restaurant scolaire

Le devis concernant la fresque du mur extérieur de la salle des sports s'élève au prix forfaitaire de 4 275 €.

Le devis concernant les 2 fresques du mur extérieur de la salle polyvalente et du restaurant scolaire s'élève au prix forfaitaire de 6 878 €.

Après concertation et délibération, le CM :

- a pris acte et validé les projets de fresques ;
- autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

État des délégations - Informations sur les dépenses d'investissement réalisées

- Buts de foot transportables 5 316 €
- Débroussailleuse 486.32 €

Séance du 08 octobre 2025

Futur « Espace Culturel » - Attribution du marché de travaux

À l'issue de l'analyse des offres présentée et au vu des critères d'attribution, le maître d'œuvre ainsi que la commission d'appel d'offres proposent de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 - Gros œuvre, maçonnerie, VRD (avec option gradinage béton) : FL Constructions 256 972.67 € HT

Lot 2 - Charpente métallique, serrurerie, bardage métallique : SEFRA 92 206.13 € HT

Lot 3 - Charpente et bardage bois : BCO 15 808.61 € HT

Lot 4 - Couverture, étanchéité : GUINDE 11 417.10 € HT

Lot 5 - Menuiseries extérieures : AMCP 28 800.00 € HT

Lot 6 - Doublages cloisons, plafonds : LE COQ Hervé 60 200.00 € HT

Lot 7 - Menuiseries extérieures et intérieures bois, agencement (avec option terrasse bois) : RENAULT Menuiseries 71 909.11 € HT

Lot 8 - Revêtement de sols : MIRIEL 24 000.00 € HT

Lot 9 - Peinture : Émeraude Peintures 9 500.00 € HT

Lot 10 - Électricité : AM Elec 35 351.51 € HT

Lot 11 - Plomberie, chauffage, ventilation : EREO 55 899.29 € HT

Soit un total global de : 662 064 .42 € HT

Le Maire souligne que l'estimation financière du marché s'élevait à 728 759.00 € HT.

Le CM, après concertation et délibération,

- décide de suivre la proposition du maître d'œuvre et l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de travaux détaillé ci-dessus par lots aux entreprises précitées ;
- dit que cette dépense est inscrite au budget 2025, opération 238 ;
- autorise le Maire à faire tous les actes administratifs en conséquence ainsi que toutes démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Retrouvez l'intégralité des délibérations du Conseil Municipal sur le site internet de la commune. Elles sont également consultables en Mairie.

Suite séance du 08 octobre 2025

Travaux aménagement allées du cimetière

Le Maire explique à l'assemblée avoir été alerté, fin 2024, par une famille ayant des défunts au sein du cimetière, sur les difficultés d'accès pour les personnes en situation de handicap, en raison des gravillons ne permettant pas ou très difficilement aux fauteuils de rouler.

En conséquence, il propose la réfection des allées et présente à l'assemblée un devis de l'entreprise SRTP de Lamballe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve les travaux de réfection des allées du cimetière ;
- décide de retenir l'offre initiale sable de Mégrit d'un montant de 29 801.50 € HT soit 35 761.80 € TTC ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget ;
- autorise le Maire à signer le devis présenté, à lancer les travaux, à faire toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

Relevé des emplacements dans le cimetière suite à la clôture de la procédure de reprises pour état d'abandon

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en état d'abandon est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23.

Une telle procédure a été engagée dans le cimetière le 15 février 2024 (date du premier constat d'abandon). Une année après le premier constat, un nouveau procès-verbal a été rédigé le 24 juin 2025 pour les concessions ayant conservé l'aspect.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune ;
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise ;
- que le Maire est autorisé à lancer un marché public de travaux pour le relevé des 25 emplacements ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget ;
- que les terrains libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions ;
- que le Maire est autorisé à faire toute démarche et signer tout document afférent à ce dossier.

Décision Modificative - Réalisation de travaux sur mandat pour le compte du Département suite à l'aménagement d'une aire d'échange multimodale

Le Département versera à la commune :

- 60 % soit 5 250 € sur présentation de la notification du marché comprenant ces travaux et d'un titre de perception

- le solde après ajustement au coût réel des travaux réalisés dans la limite de la participation financière inscrite dans la convention, soit 8 750 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour les écritures d'une décision modificative comme suit :

  ◊ art. 231 opération 193 - 8 750.00 €

  ◊ 458101 + 8 750.00 €

- autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Coûts moyens départementaux par élève des écoles publiques primaires - Période 2025-2027

Il est proposé de réviser le montant des participations des communes extérieures et de les fixer selon le coût moyen départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer les tarifs suivants : 1 650 € par élève de classe maternelle (de plus de 3 ans) et 570 € par élève de classe élémentaire ;
- d'appliquer ces tarifs pour la période 2025-2027 ;
- d'autoriser le Maire à accomplir les formalités nécessaires et signer les documents correspondants.

Programme Voirie 2025

Le Maire rappelle au CM la délibération n° CM/25-0505 du 02 juillet 2025 et le porté à connaissance du programme voirie soumis par Dinan Agglomération.

Les voies retenues sont les suivantes : La Sébillais, Le Grand Ecomatz, La Ville es Denis, Lizoreux, La Buzardais - La Championnais, La Favrais, L'Hôtel Ravard, La Chelousais - Sainte Hélène, La Chesnais.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- valide le programme de voirie ci-dessus présenté ;
- autorise le Maire à faire toutes démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

Enquête publique - Projet d'extension et renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière des Vaux à Corseul et Saint-Maudez et déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUiH de Dinan Agglomération

Une enquête publique s'est déroulée du 01/09/2025 au 03/10/2025 inclus sur la demande présentée par la Société des Carrières de Brandefert pour être autorisée à étendre et renouveler l'autorisation d'exploiter pour une durée de 30 ans et sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUiH de Dinan Agglomération pour l'extension de cette carrière.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable
- autorise le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Programme « Villages d'Avenir »

Le Maire rappelle qu'il avait annoncé, lors du Conseil Municipal du 23 avril 2025, que notre candidature au programme « Villages d'Avenir » avait été retenue.

Il informe l'assemblée que les thèmes retenus sont :

◊ Étude d'aménagement des espaces publics

◊ Potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque

Le Conseil Municipal a pris note de cette information et valide les thèmes retenus.

État des délégations - Informations sur les dépenses d'investissement réalisées TTC

- Marquage au sol 4 554 €
- Panneaux de signalisation 1 304.70 €
- Grille « La Ville du bost » 832.78 €
- Station murale 70 l + huile (Service technique) 905.58 €
- Robot tonte 10 098.11 €
- Tarière 463.99 €
- Tablette école 319.99 €
- 6 PC portables + 1 fixe + 4 tours école + MOE 7 200.01 €
- Aspirateurs (Mairie et Groupe scolaire) 1 069.82 €
- Compresseur armoire froide (Restaurant scolaire) 2 315.52 €
- Poteau incendie « La Ville es Comte » 3 958.80 €

Retrouvez l'intégralité des délibérations du Conseil Municipal sur le site internet de la commune. Elles sont également consultables en Mairie.

Séance du 12 novembre 2025

Lagune de l'ancienne STEP (Station d'Épuration)

Le Maire rappelle à l'assemblée que DA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 01/01/2018.

Il explique que depuis la mise en service de la nouvelle STEP de Corseul (« filière roseau »), la première lagune n'est plus utilisée pour l'assainissement collectif de la commune. Cette lagune, creusée à l'endroit où passait le cours d'eau, impacte son fonctionnement hydromorphologique.

Dans le cadre de sa mission GEMAPI, DA se propose, à ses frais, de restaurer la zone humide originelle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de céder à titre gratuit à DA les parcelles E 908 et E 293 ;
- d'autoriser le Maire à lancer une procédure de « bien sans maître » concernant la parcelle E 295 et a pris note que dans le cas où cette procédure aboutirait, la parcelle pourrait être rétrocédée à l'EPCI sur délibération du Conseil Municipal ;
- d'autoriser DA à débuter les travaux dès que les conditions seront remplies. L'entièreté des dépenses sera prise en compte par DA ;
- d'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution et à signer tout document relatif à ce dossier.

Panneaux de villages

Le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir la signalétique des villages et présente à l'assemblée, 3 modèles de panneaux afin d'émettre un choix.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le modèle de panneau annexé à la présente délibération ;
- dit que la commission « Aménagement du territoire, voirie, assainissement, proximité » se réunira afin de déterminer l'emplacement et le nombre de panneaux fixes et directionnels à commander :
- dit que les crédits sont inscrits au budget ;
- autorise le Maire à signer tout document et faire toutes démarches afférentes à ce dossier.

ÉTAT CIVIL

Naissances

12 juin 2025 à SAINT-MALO, Maddy MALET, 1 rue du Docteur Guidon

1er juillet 2025 à SAINT-MALO, Lîna BROCHU, 6 La Furaudais

18 juillet 2025 à SAINT-MALO, Lola LEBARBIER, 7 La Hestrinais

18 août 2025 à SAINT-BRIEUC, Charly REBOUR, 12 bis La Hestrinais

19 août 2025 à SAINT-BRIEUC, Andrea LE CORNEC, 3 La Ville Buzard

25 septembre 2025 à SAINT-MALO, Suzy NAZE, 3 B La Lande Baume

PACS

06 août 2025 : Ulrich SAÏZ et Laëtitia LOMINÉ, 4 rue de Sonnenbühl

15 septembre 2025 : Victorien JUHEL et Mathilde CHOANIER, 5 rue de la Basse Mettrie

Mariages

7 juin 2025 : Francis PIERRE et Dominique BARBIER, 10 rue de l'Arguenon

7 juin 2025 : Michaël HUIBAN et Stéphanie PERCEVAULT, 5 Lotissement Les Clossets

12 juillet 2025 : Thomas MARCHADIER et Charlotte BONIN, 1 chemin du Ray

15 août 2025 : Dimitri DOUARD et Maëva HATET, Sainte-Hélène

Décès

1er juillet 2025 à CORSEUL, Bernard AMELOT, 5 Les Hauts d'Halouze

12 juillet 2025 à DINAN, Sébastien SABA, 28 La Ville es Denis

17 juillet 2025 à DINAN, Raymond FOUCAULT, 30 rue César Mulon

17 juillet 2025 à DINAN, Marie Odile VAUDELET veuve LANGLAIS, 45 rue César Mulon

12 août 2025 à CORSEUL, Jean-Yves QUEMPER, 5 Le Bois Guillaume

02 septembre 2025 à PLANCOËT, Angèle HAMON veuve COUSIN, 2 Trédéhan

09 septembre 2025 à PLANCOËT, Francis FROSTIN, 8 La Petite Brousse

16 septembre 2025 à DINAN, Louis ABBÉ, 6 La Hamonais

30 septembre 2025 à CORSEUL, Auguste NOUANI, 29 rue César Mulon

07 novembre 2025 à DINAN, Eric WILLEM, 12 rue de l'Arguenon

17 novembre 2025 à DINAN, Jean-Pierre ROZÉ, 19 Cité d'Halouze

23 novembre 2025 à CORSEUL, Jesus GARCIA BLANCO, 3 La Lande Baume

Dématérialisation Urbanisme : Le Guichet Unique

Il a été conçu pour faciliter le dépôt et le suivi des demandes d'urbanisme de tous les usagers.

Accès au Guichet Unique sur le site de Dinan Agglomération à l'adresse suivante :

https://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Guichet-Unique-Depot-dematerialise-des-autorisations-d-urbanisme-et-des-DIA

Une **déclaration préalable de travaux (DP)** est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP de travaux est obligatoire pour **l'agrandissement d'un bâtiment existant** (surélévation, véranda,...), pour des travaux **modifiant l'aspect extérieur** (création ou changement d'une ouverture, de la toiture) ou pour **changer sa destination** (transformation d'un garage en pièce d'habitation).

Elle est aussi nécessaire pour certaines **constructions nouvelles** (abri de jardin, pergola, carport, garage…) si l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Autres cas où la déclaration préalable est exigée :

- **Serres :** la hauteur au-dessus du sol est comprise entre 1.80 m et 4 m et la surface au sol inférieure à 2 000 m² ;
- **Piscines :** non couvertes quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si couvertes, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80 m ;
- **Clôtures, murs et portails :** soumis à déclaration sur l'ensemble de la commune ;
- **Panneaux photovoltaïques :** installation sur le toit d'un bâtiment, d'une habitation quelle que soit la surface.

URBANISME

Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées déposées et accordées en Mairie depuis le 14 mars 2025.

N° dossier	Adresse	Nature des travaux
DP 022 048 25 00013	2 rue de la Basse Mettrie	Préau
PC 022 048 25 00010	25 Tréfort	Réhabilitation d'un garage
DP 022 048 25 00014	La Ville Orieux	Coupe et abattage d'arbres
DP 022 048 25 00015	2 Le Goulet	Réfection de la toiture (boxes à chevaux)
DP 022 048 25 00016	6 La Bertranmatz	Extension
PC 022 048 25 00011	28 Quartier Silicia	Maison individuelle
DP 022 048 25 00017	4 Lotissement de l'Étang	Abri de jardin
PC 022 048 25 00012	10 Quartier Silicia	Maison individuelle
DP 022 048 25 00018	1 La Lande Baume	Pergola
DP 022 048 25 00019	18 Sainte Eugénie	Isolation thermique par l'extérieur
EN 022 048 25 00001	2 rue de l'Arguenon	Changement d'enseigne
PC 022 048 25 00013	Le Vau Boulard	Transformation d'une longère en habitation
DP 022 048 25 00020	11 rue du Lin	Clôture
PC 022 048 25 00014	12 Quartier Silicia	Maison individuelle
DP 022 048 25 00021	5 La Ville es Denis	Changement des menuiseries et isolation thermique par l'extérieur
PC 022 048 25 00015	2 La Haute Mettrie	Maison individuelle
PC 022 048 25 00016	4 rue de Lessard	Aménagement d'un espace culturel
AT 022 048 25 00001	4 rue de Lessard	Aménagement d'un espace culturel
PC 022 048 25 00017	La Saudrais	Changement de destination
DP 022 048 25 00022	1 Lotissement Les Clossets	Pergola
DP 022 048 25 00023	19 Cité de Halouze	Création d'ouvertures et accès par l'extérieur
DP 022 048 25 00024	3 La Bertache	Changement des menuiseries, création d'ouvertures et réfection de la toiture
DP 022 048 25 00025	4 La Favrais	Portail
PC 022 048 25 00019	5 Quartier Silicia	Maison individuelle
PC 022 048 25 00020	3 Quartier Silicia	Maison individuelle
DP 022 048 25 00026	14 La Ville es Denis	Création et transformation d'ouvertures
PC 022 048 25 00021	4 Quartier Silicia	Maison individuelle
DP 022 048 25 00028	5 rue de la Ville Deneu	Changement de destination

URBANISME

Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées déposées et accordées en Mairie depuis le 14 mars 2025.

N° dossier	Adresse	Nature des travaux
AT 022 048 25 00002	5 rue de la Ville Deneu	Changement d'affectation
DP 022 048 25 00029	2 Lotissement Les Clossets	Pergola
DP 022 048 25 00030	15 La Hestrinais	Changement des menuiseries
PC 022 048 25 00022	38 Quartier Silicia	Maison individuelle
PC 022 048 25 00024	La Deromas	Hangar
DP 022 048 25 00031	30 La Hestrinais	Panneaux photovoltaïques
PC 022 048 25 00025	34 Quartier Silicia	Maison individuelle
PC 022 048 25 00026	35 Quartier Silicia	Maison individuelle
DP 022 048 25 00033	Tréguihé	Pose de centrales photovoltaïques
DP 022 048 25 00034	2 impasse du Puits	Changement de toiture
DP 022 048 25 00035	30 Tréguihé	Panneaux photovoltaïques
PC 022 048 25 00028	10 Quartier Silicia	Maison individuelle
DP 022 048 25 00037	1 La Julerie	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 25 00038	5 Le Clos de la Ville es Hues	Pergola
DP 022 048 25 00039	24 rue de l'Hôtellerie	Modification de la façade
DP 022 048 25 00040	La Ville au Comte	Garage
DP 022 048 25 00041	8 La Lande Pourrie	Clôture
PC 022 048 25 00029	8 La Ville es Denis	Hangar
PC 022 048 25 00030	La Croix Blanche	Aménagement d'un bureau dans un entrepôt
DP 022 048 25 00042	Le Vauradeuc	Panneaux photovoltaïques
DP 022 048 25 00043	29 Tréfort	Création d'une ouverture
DP 022 048 25 00045	6 Tréguihé	Extension
DP 022 048 25 00046	5 La Touraudais	Changement des menuiseries
PD 022 048 25 00001	6 Tréguihé	Démolition d'un cellier
DP 022 048 25 00050	10 rue de l'Arguenon	Travaux de jointure
DP 022 048 25 00051	17 Tréguihé	Clôture
DP 022 048 25 00052	46 La Ville es Denis	Clôture et portail
DP 022 048 25 00053	2 Lotissement de Buhen	Modification de façade
DP 022 048 25 00054	10 Trémeur	Pose de fenêtres de toit

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections se tiendront les **15 et 22 mars 2026.** Il s'agit des **élections municipales.**

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales, **en ligne**, jusqu'au **4 février 2026** *(www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)* et **en Mairie**, jusqu'au **6 février 2026** *(formulaire papier)*. Dans les deux cas, vous devez être en possession d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription se fait automatiquement pour les jeunes qui atteignent 18 ans et qui ont fait leur recensement citoyen ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française. Vous pouvez prendre contact avec la Mairie pour vous en assurer.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale ainsi que votre bureau de vote à tout moment sur le site service-public.fr.

Pour rappel, tout changement de domicile au sein même de la commune doit être signalé à la Mairie (justificatif de domicile à fournir).

Tous les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale une à deux semaines avant le scrutin.

Je veux voter par procuration, comment ça marche ?

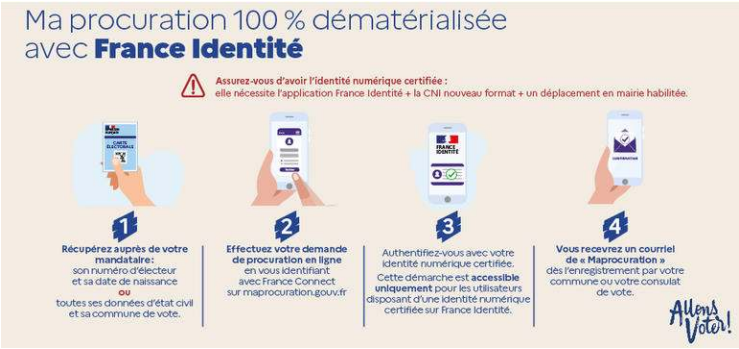

« Maprocuration » vous permet de désigner un électeur chargé de voter à votre place pour une élection. Pour cela : 1 - Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro national d'électeur (NNE) et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote ;

2 - Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité ;

3 - Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration ;

4 - Vous êtes informé(e) par courriel dès que votre procuration est acceptée.

Pour rappel, un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée, demeure indispensable.

Quand faut-il effectuer le recensement citoyen ?

Tout jeune français doit se faire recenser à compter de son 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

En 2026, sont concernés les jeunes né(e)s en 2010.

Quelle démarche à faire ?

Elle s'effectue à la Mairie de votre domicile. Vous devrez vous présenter muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pourquoi faut-il le faire ?

Cela vous permet :

- d'obtenir une attestation de recensement à l'issue de la démarche. Elle sera à conserver car aucun duplicata ne sera délivré. Elle est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans aux concours et examens d'État (BEP, BAC, permis de conduire...).
- d'être convoqué à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire, à partir de l'âge de 18 ans, aux concours et examens d'État, à l'examen du permis de conduire. Cette obligation cesse à partir de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf déménagement).

FC Plélan Vildé Corseul

Après une fin de saison palpitante qui a vu l'équipe A des seniors retrouver le niveau régional et les U18 et U15 atteindre les ½ finales de leur coupe respective, la saison 2025/2026 a déjà repris ses droits depuis le mois d'août. Pas de changements majeurs dans le bureau : confirmation de Tanguy Cheminade à la communication et l'arrivée de Simon Missir pour le mécénat, sponsoring. On peut noter l'arrivée de Ronan Biard en rôle d'adjoint de l'équipe B, un entraineur des gardiens en la personne d'Erwan Fontaine et la création d'une 4ème équipe en seniors encadrée par Corentin et Maxence Lamé. L'école de foot maintient également des effectifs stables avec les catégories U7, U9, U11, U13, U14, U15 et U16 ainsi que la nouvelle section baby-foot qui réunit 22 enfants, et le foot loisir toujours présent. En septembre, le club a réalisé son tournoi de rentrée en collaboration avec l'association Emeric et Anthony. L'occasion de remercier la cinquantaine de bénévoles qui a permis le bon déroulé du tournoi.

L'équipe A a obtenu les « fameux maillots » en coupe de France en disposant de Ploufragan (R2), une première depuis 7 ans. L'objectif principal de la saison sera désormais de se maintenir en R3. À noter, la réfection du terrain de Corseul ainsi que la tonte par un robot et l'achat de deux buts de foot à 8. Merci aux municipalités pour leur soutien ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles qui œuvrent tout au long de la saison. Enfin, le club reste à la recherche de sponsors, d'entreprises ou artisans du secteur afin de permettre le maintien de ses activités et l'achat d'équipements, n'hésitez pas à vous faire connaitre si vous souhaitez nous soutenir…

Le bureau du PVC

Le Maillon, association Chaîne de l'Espoir

Cette année, la mission qui m'attendait, était la construction du 1er bâtiment du lycée. Nous avons eu moins d'un mois pour construire, enduire, électrifier et aménager ce bâtiment. Un bâtiment de 37m de long comprenant 3 salles de classe, bien ventilées, électrifiées, meublées de 20 tables et bancs par salle avec bureau et armoire métallique a, donc, vu le jour pour accueillir nos futurs lycéens.

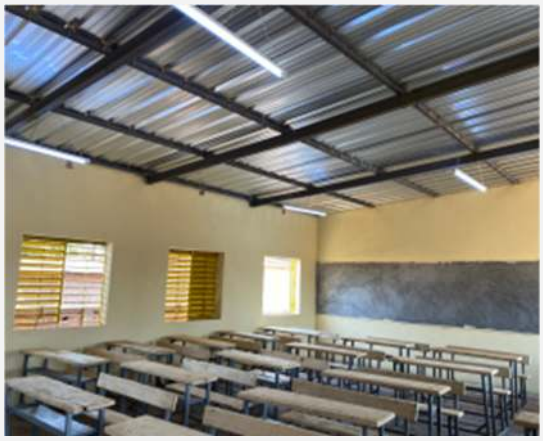

Nous nous sommes, aussi, occupées de nos 12 familles parrainées en achetant principalement des vivres. Nous transmettons les trésors confiés par les parrains tels que des ballons, sacs d'école ou autres vêtements et petits cadeaux.

Un grand merci à vous, qui nous aidez à procurer un peu de bonheur à ceux qui n'en reçoivent pas tout le temps. Et, sans vous, rien ne peut se faire.

Ouverture de la boutique « Le Maillon » du mardi au samedi.

D'avril à septembre :
10h - 12h ; 14h - 18h30

D'octobre à mars :
10h - 12h ; 14h - 18h00.

Infos pratiques : M. Malou Roche (Président), adhésion annuelle 20 €, parrainage, don.

Dons de vêtements ou autres objets, en très bon état, à faire à la boutique.

Contact : 7 place du centre - Tél : 06 81 66 38 36
chainedelespoirlemaillon@gmail.com

Les Amis du relais paroissial

À l'initiative de l'association, un nouvel orgue à tuyaux a remplacé l'instrument utilisé qui donnait des signes de faiblesse. Cette opération s'est faite en lien avec la Paroisse Plancoët-Val d'Arguenon et la municipalité de Corseul.

L'orgue a été fourni par un généreux donateur, M. Marc NICOLARDOT qui habite en région parisienne et envisage de prendre sa retraite à Saint-Jacut. L'association a réglé les frais de transport.

Merci aux bénévoles pour leur aide au déménagement, à M. le Maire pour son écoute et à tous ceux qui ont été partie prenante dans le projet.

Ce nouvel orgue servira lors des célébrations religieuses. Il sera également mis à la disposition de jeunes amateurs ou d'artistes confirmés pour des concerts.

Au nom des amis du relais, Marie-France HERCOUËT, présidente.

Amicale Motocycliste Curiosolite

Bref retour sur 2025. L'année a été celle de l'innovation avec un championnat de Bretagne ouvert aux féminines uniquement.

Trois championnats de Bretagne ont eu lieu sur le circuit du « Val de Gravel » catégories MX1, vétérans et féminines, ainsi que les deux trophées club.

Ce qui donne un total de 160 pilotes pour 11 courses plus les essais qualificatifs du matin. De quoi ravir passionnés ou amateurs.

Les pilotes masculins ou féminins ont offert au public de très belles manches.

Grâce à la détermination des bénévoles l'ensemble du site a tenu toutes ses promesses afin d'offrir le meilleur spectacle possible. Ce sont eux qui font perdurer le motocross à CORSEUL, dont la réputation n'est plus à faire, un grand « MERCI ».

L'Amicale Motocycliste Curiosolite vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2026.

Amicale Curiosolite du Temps Libre

Le dimanche 5 octobre, une trentaine d'adhérents se sont retrouvés pour le traditionnel repas d'automne et ont savouré un excellent pot-au-feu concocté et servi par le restaurant "Le Val de Gravel".

Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur les nonagénaires de l'année : Jeannine JOUFFE et Jean GRIGNON. Après le repas, les participants ont pu jouer aux cartes et jeux de société.

Naissance de l'Atelier Citoyen : une nouvelle voie pour les habitants

Et si on imaginait ensemble « CORSEUL 2030 » ?

Et si chaque habitant pouvait contribuer activement à l'avenir de Corseul ?

C'est le pari de l'Atelier Citoyen, une association qui place la co-construction et l'expérimentation locale au cœur de son action.

Les fondations sont réalisées

L'association a été créée le 6 juin 2025. Mais tout reste à construire, à structurer et à organiser.

Cette initiative citoyenne, innovante, indépendante et non partisane, vise à créer un espace d'échange, de réflexion et d'action pour renforcer le dialogue entre les habitants et les acteurs de la commune. L'Atelier Citoyen entend promouvoir une démocratie participative, inclusive et transparente, au service du bien commun.

Nous voulons valoriser le patrimoine culturel, naturel et humain de Corseul en s'appuyant sur le bon sens citoyen et l'intelligence collective. Nous comptons sur la participation d'un maximum de coriosolites, jeunes ou moins jeunes, en fonction de leurs envies, aux différentes réflexions qui seront posées.

Notre objectif est de redonner du sens et de la valeur à la notion de CITOYEN. Nous voulons lancer une dynamique démocratique.

Le soutien financier (adhérents, sympathisants, donateurs, ,…) sera également important pour notre bon fonctionnement.

Un état des lieux à réaliser avec vous

Nous lançons dès à présent une grande enquête auprès des coriosolites ainsi qu'une spéciale pour les ados et pré-ados. Pour y participer, vous pouvez s canner le QR Code ou activer le lien html en fin d'article voire nous solliciter pour un questionnaire papier. L'objectif est d'identifier, d'ici la fin février 2026, les attentes et les aspirations de chacun et ce, quel que soit l'âge.

En parallèle, des études plus ciblées sont d'ores et déjà engagées. Il y en aura tout au long de l'année 2026 qu'il faudra bâtir avec les futurs adhérents de l'association.

Une première réunion publique le samedi 17 janvier 2026 à 10h30 à la salle des fêtes

L'association invite tous les citoyens de la commune à une réunion publique d'information. Ce sera l'occasion de vous expliquer la philosophie et les valeurs qui animent notre association mais aussi comprendre notre démarche et partager notre vision.

Nous espérons vous y voir nombreux pour partager cette aventure humaine et citoyenne mais aussi envoyer le message fort que nous pouvons et devons fonctionner autrement.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !"

Ce sera également l'occasion de nous rejoindre afin de donner une raison d'être à ce projet innovant.

Des formulaires pour l'enquête Grand Public seront également à disposition si besoin.

Le futur de CORSEUL s'écrit à plusieurs mains, rejoignez-nous !

Contact : Gilles MENARD - 06 98 52 46 13

Mail : lateliercitoyencorseul@gmail.com

Page Facebook : lateliercitoyencorseul

Enquête Grand Public

https://forms.gle/3JoNCZJxERLhQYzm7

Enquête Ados et Pré-ados

https://forms.gle/EdYunCb4VbhRbf7D7

Association naturaliste des Traîne-Buissons

L'association compte maintenant plus de 70 membres issus de Corseul pour la majorité, mais aussi d'une vingtaine de communes des alentours. Elle organise chaque mois une à deux animations permettant de mieux connaître la biodiversité qui nous entoure.

Début juin, nous avons pu admirer plusieurs espèces d'orchidées sur le site du Tertre Corlieu à Lancieux avec un botaniste passionnant. Fin juin, nous sommes allés aux landes d'Avaugour à Taden pour découvrir les libellules. Après le traditionnel pique-nique, à la nuit tombée, nous avons aperçu de nombreux vers luisants dans le bois d'Halouze. Puis, nous avons pu observer les papillons de nuit attirés sur une toile blanche par des lampes à UV en écoutant notre spécialiste des papillons.

En juillet, nous avons passé une journée dans la Vallée du Canut, au sud de Rennes, site aux paysages variés riche en espèces animales et végétales.

Nous avons aussi procédé au comptage et suivi des nids d'hirondelles à Corseul.

En août, nous avons assisté à une conférence sur les chauve-souris avant d'aller les voir zigzaguer près de l'étang de Gravel.

En octobre, un petit groupe s'est posté dans la pénombre de la forêt de la Hunaudaye à Plédéliac pour entendre le brame du cerf. Une autre sortie en présence d'un mycologue passionné a permis aux participants de mieux connaître les champignons.

La participation aux activités est gratuite pour les adhérents (10 € de cotisation annuelle) et une contribution de 3 € sera demandée pour les autres.

Vous pouvez consulter notre page Facebook Les Traîne-Buissons.

Contact :
06 72 67 52 20
ou par mail : traine-buissons@orange.fr.

Association des Parents d'Élèves

L'APE remercie chaleureusement tous les parents et bénévoles qui se sont mobilisés cette année, sans qui rien ne serait possible ! Grâce à vous, de nombreux projets pédagogiques pour nos enfants ont pu être financés. N'oublions pas qu'au-delà du financement des projets, ces moments permettent de rassembler les familles, de créer des souvenirs et de montrer aux enfants la force du collectif. Un grand merci également à la Mairie de Corseul, l'Amicale Laïque et l'AMC pour leur précieux soutien.

Composition du bureau

Pour cette année, nous avons organisé de nombreuses actions : photos de classe, vente de chocolats et de sapins, After School de Noël, vide-grenier, tournoi de palets et fête de l'école.

Encore merci à tous, et rendez-vous lors de nos prochains événements !

De gauche à droite : Virginie Guézennec (Présidente), Fanny Pellerin (Vice-Trésorière), Damien Chaignon (Trésorier), Antoine Robert (Logistique), Maëlenn Lopin (Secrétaire - Chargée de communication) et Aurélia Palazzi (Vice-Secrétaire)

AGENDA DES MANIFESTATIONS

(sous réserve de modifications)

After School de Noël : 12 décembre 2025 - APE Corseul

Bibliothèque : Fermeture du 20 décembre 2025 à 12h au 02 janvier 2026 inclus.

Cérémonie des vœux du Maire : 10 janvier 2026 à 19h - Salle polyvalente

Initiation à l'identification des oiseaux des jardins : 17 janvier 2026 - Les Traîne-Buissons

Réunion publique d'information : 17 janvier 2026 à 10h30 - L'Atelier Citoyen - Salle polyvalente

Soirée Années 80 : 28 mars 2026 - Amicale Laïque Foyer d'Éducation Populaire - Salle polyvalente

Assemblée Générale et repas de Printemps : 12 avril 2026 - ACTL - Salle polyvalente

Vide grenier, tournoi de palets : 26 avril 2026 - APE Corseul

Motocross National : 7 juin 2026 - AMC - Val de Gravel

Marché de potiers : 13 et 14 juin 2026 - Salle des sports

Fête de l'école : 21 juin 2026 - APE Corseul

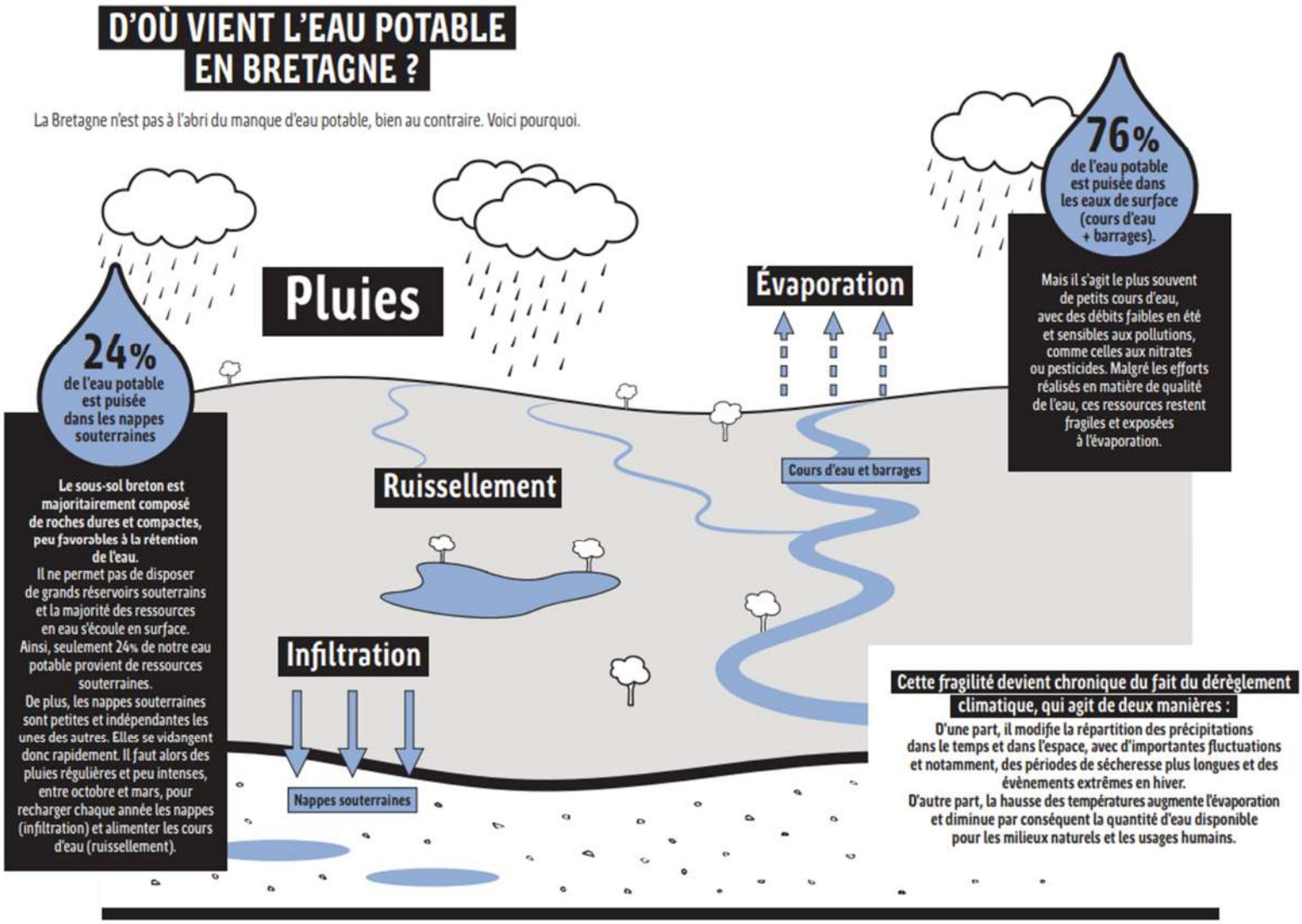

Barbotons dans la rivière :

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ». En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne…

Du lundi 9 février au vendredi 13 mars 2026

➔ ***Du 9 au 13 février et du 2 au 13 mars*** :
du lundi au vendredi, 14h-17h30
(matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation)

➔ ***Du 14 février au 1er mars (vacances scolaires)*** :
du lundi au samedi, 9h30-12h30 et 14h-17h30 (y compris le samedi 14 février)

Un spectacle spécial petite enfance sera également proposé un samedi des vacances scolaires, suivez nos actualités pour en savoir plus !

Informations à retrouver sur www.maisonpechenature.com ou
notre page Facebook : www.facebook.com/maisonpechenature22 .

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des Grands Moulins, 22270 JUGON-LES-LACS